

N° 934-2012/APS/DJA/SSACA

Date du : 21/05/2012

**Rapport  
à  
l'assemblée de la province Sud**

---

**OBJET** : organisation et fonctionnement du cabinet de la présidence

**PJ**: un projet de délibération

Créé en 1989, le cabinet de la présidence nécessite que son organisation soit modifiée pour tirer les conséquences de la prochaine mise en service des locaux de l'immeuble dit de l'Artillerie et du déménagement de la direction juridique et d'administration générale (DJA) qui n'assurera plus la gestion des moyens affectés à l'hôtel de province.

Ainsi, il est proposé que l'équipe de la DJA, qui était chargée de la logistique de l'hôtel de province, soit directement rattachée au cabinet.

A ce titre, le projet de délibération créé, au sein du cabinet, le service de l'intendance de l'hôtel de province.

Placé sous l'autorité du directeur de cabinet, ce service n'a cependant pas vocation à exercer des missions à caractère politique et les agents qui le composent ne seront donc pas recrutés en qualité de collaborateurs de cabinet.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation